



Bienvenue à
MARAÇON

Commune de Maraçon – Location de biens communaux
021 907 81 25 (Fax : 021 907 81 40)
commune.maracon@bluewin.ch



Contrat de location pour la salle villageoise, rte du village 13, 1613 Maraçon

Personne responsable de l'ensemble de la location

Nom :
Prénom :
Adresse :
Localité :
No de téléphone fixe :
No de téléphone portable :
Adresse mail :
Location précédente : oui non Si oui, en quelle année :

La personne responsable de l'ensemble de la location répond, en son nom, des travaux de préparation, du bon déroulement de la manifestation et tous les rangements nécessaires (y compris l'évacuation de la signalisation de la manifestation).

Elle atteste que les renseignements donnés pour la location de cet ouvrage sont exacts. Elle confirme qu'elle sera majoritairement présente lors de cette manifestation et que le règlement de police de la Commune de Maraçon (disponible sur le site communal) ainsi que les règles d'utilisations seront respectés (voir ci-après).

Lieu et date :
Signature :

Type de manifestations (cochez ce qui convient) :

- Evènement privé (mariage, anniversaire, réunion de famille, etc, ...)
 - Evènement public, précisez le type de manifestation :
- Une taxe d'entrée sera perçue : non oui : autorisation municipale exigée
- Des amplificateurs de son seront-ils utilisés ? non oui : autorisation municipale exigée
- De l'alcool sera-t-il vendu ? non oui : patente exigée

DATE DE LA MANIFESTATION :

- Réservation jour précédent pour préparation (selon les disponibilités discutées au préalable avec le bureau communal. Frais supplémentaires selon les tarifs)

Configuration de la salle (cochez ce qui convient) :

- Bâtiment complet grande salle + cuisine + wc Petite salle + cuisine + wc
- Cours dans la grande salle + wc Cours dans la petite salle + wc



Bienvenue à
MARAÇON

Commune de Maraçon – Location de biens communaux
021 907 81 25 (Fax : 021 907 81 40)
commune.maracon@bluewin.ch

Règles d'utilisation :

Contrat : La facturation intervient après la location. En cas d'annulation, merci d'informer le bureau communal dans les meilleurs délais. L'ensemble des locaux sont non-fumeur. L'ensemble des lois suisses reste applicable (code des obligations et droit du bail).

Clés de la salle : La ou le locataire prend contact avec Mme Esther Filliettaz, concierge de la salle villageoise au 076 540 36 61, et fixe un rendez-vous pour la remise des clés. Un état des lieux succinct est effectué à la prise des clés.

Location : La Commune loue ce bien pour un usage « normal » et usuel. La capacité est estimée à 120 personnes assises. Toutes modifications définitives, dégradations ou salissures de l'aspect de salle sont interdites, aussi bien dans que dans les abords proches. Les déchets seront évacués sous la responsabilité de la ou du locataire, dans les containers mis à disposition. Les véhicules ne gêneront en aucun cas la circulation (article 21 du règlement de police), ni n'empiéteront pas sur le domaine privé, sauf arrangement avec les propriétaires.

Dégâts : En cas de dégâts constatés après la location ou de non remise en état. Les frais découlant seront facturés au tarif de 60 frs/heure. Le matériel cassé ou abimé sera facturé dans son intégralité.

Retour des clés : Le bâtiment et les clés seront disponibles le lendemain à 07h00. Le retour des clés se fait selon arrangement avec Mme Esther Filliettaz, concierge de la salle villageoise au 076 540 36 61. Un état des lieux succinct est effectué sous la responsabilité de la ou du locataire.

Rapports de voisinage : Selon le type de manifestation, la ou le locataire veillera à la limitation du bruit, en raison de l'emplacement au centre du village. Dès 22h00, la ou le locataire adapte le volume sonore pour garantir la tranquillité du voisinage. L'article 43 du règlement de police reste réservé. Les manifestations spéciales (feux d'artifice, etc.), doivent faire l'objet d'une demande qui sera au préalable adressée à la Municipalité, laquelle réserve sa décision.

Tarifs :

Tarif pour la location de la salle villageoise de Maraçon, rte du village 13	Résidents communaux	Non-résidents
Location journalière de tout le bâtiment	CHF 200	CHF 400
Supplément pour préparation le jour précédent la manifestation (demi-journée)	CHF 50	CHF 50
Location journalière grande salle + cuisine+ wc	CHF 150	CHF 250
Location journalière petite salle + wc	CHF 50	CHF 100
Location horaire pour cours : grande salle + wc	CHF 20/heure ou forfait journalier à CHF 100	CHF 20/heure ou forfait journalier à CHF 200
Location horaire pour cours : petite salle + wc	CHF 10/heure ou forfait journalier à CHF 50	CHF 10/heure ou forfait journalier à CHF 100